



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de la culture

Élection du président et de la vice-présidente

Le jeudi 1er décembre 1994 — No 1

Président: M. Roger Bertrand

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ Index
325 \$ débats des commissions parlementaires
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements
75 \$ commission du budget et de l'administration
70 \$ commission des institutions
65 \$ commission des affaires sociales
60 \$ commission de l'économie et du travail
40 \$ commission de l'éducation
35 \$ commission de la culture
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Qc)
G1R 5P3

téléphone: 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592267

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture

Le jeudi 1er décembre 1994

Table des matières

Élection du président	1
Élection de la vice-présidente	1

Intervenants

M. Raymond Brouillet, vice-président de l'Assemblée
M. David Payne, président de la commission

M. Yves Beaumier
M. Michel Bissonnet
M. Gérard R. Morin

Le jeudi 1er décembre 1994

Élection du président et de la vice-présidente

(Onze heures trente-huit minutes)

Le Président (M. Brouillet): À l'ordre, s'il vous plaît! Je déclare ouverte la séance de la commission de la culture. Le mandat de cette séance est de procéder à l'élection du président ou de la présidente et du vice-président ou de la vice-présidente de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté hier que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président ou de vice-présidente revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition. Selon l'article 135 du règlement, «le président — ou la présidente — et le vice-président — ou la vice-présidente — de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire».

Je suis prêt, maintenant, à recevoir des propositions pour le poste de président ou de présidente.

Élection du président

M. Beaumier: M. le Président...

Le Président (M. Brouillet): Oui, M. le député de Champlain.

M. Beaumier: ...j'aimerais proposer le député de Vachon, M. David Payne, au poste de président de cette commission.

Le Président (M. Brouillet): Est-ce que le groupe parlementaire formant le gouvernement adopte cette motion, cette proposition?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Brouillet): Adopté. Est-ce que le groupe parlementaire formant l'opposition officielle adopte cette proposition? Adopté. Alors, je déclare donc le député de Vachon élu président de la commission de la culture. Je lui demande maintenant de venir procéder à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente.

Élection de la vice-présidente

Le Président (M. Payne): Merci, M. le Vice-Président. Alors, merci beaucoup pour la confiance que vous m'offrez. Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président.

● (11 h 40) ●

M. Bissonnet: M. le Président, au nom de ma collègue, Mme la députée de Saint-Henri—Sainte-Anne,

et de mon collègue, le député de Jacques-Cartier, c'est un immense plaisir que nous avons, M. le Président, ce matin, le plaisir et la joie de vous présenter comme vice-présidente une personne dynamique dans la culture, Mme Liza Frulla, députée de Marguerite-Bourgeoys.

Le Président (M. Payne): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, la proposition est adoptée?

M. Morin (Dubuc): Oui, après une telle présentation, comment voulez-vous...

Des voix: Ha, ha, ha!

Le Président (M. Payne): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Payne): Je déclare donc la députée de Marguerite-Bourgeoys élue vice-présidente de la commission de la culture. Alors, les travaux de la commission de la culture sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 11 h 41)

